



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2160

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 70 000 euros à la Fondation de l'Armée du Salut - Arche de Noé, sise 3 rue Féliussent à Lyon 7e - Opération 60034529 -
Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2160 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 70 000 EUROS A LA FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT - ARCHE DE NOE, SISE 3 RUE FELISSENT A LYON 7E - OPERATION 60034529 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT CORRESPONDANTE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par la délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Soutien aux initiatives locales Politique de la ville ».

Par la délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle « Enveloppes solidarités jeunesse 2021-2026 », n° 2021-2, programme n° 00001.

Par délibération n° 2022/1471 en date du 27 janvier 2022, la Ville de Lyon a approuvé la signature d'une convention cadre 2022-2025 avec la Fondation de l'Armée du Salut au bénéfice de son établissement Arche de Noé et l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Par délibération n° 2022/1644 du 31 mars 2022, la Ville de Lyon a approuvé la cession à titre onéreux d'un local à usage commercial, sis 32 rue Montesquieu, par la Ville de Lyon au profit de la Fondation de l'Armée du Salut - EI 07267 - N° inventaire 07267 A 001.

L'Arche de Noé, établissement de la Fondation de l'Armée du Salut (FADS), développe un projet d'intervention sociale et éducative depuis 1992, principalement à destination des jeunes enfants et des familles du quartier de la Guillotière.

Reposant sur les valeurs de l'éducation populaire et sur les principes de solidarité et d'accueil inconditionnel de la FADS, les actions développées par l'Arche de Noé dans ce quartier sont reconnues et soutenues par la Ville de Lyon et ses partenaires institutionnels depuis de nombreuses années.

En témoignent la convention de partenariat renouvelée depuis 2013 entre la Ville de Lyon avec la FADS et l'obtention depuis juillet 2016 du label « espace de vie sociale » délivré par la Caisse d'allocations familiales du Rhône.

Lors d'une enquête réalisée en 2021 par la FADS auprès d'usagers, d'habitants et partenaires locaux, il a été confirmé l'ancrage structurant de l'équipement « Arche de Noé » dans le quartier de la Guillotière, répondant tout autant aux besoins d'inclusion de publics en précarité et à l'animation globale de la vie locale (projets jeunesse, soutien à la fonction parentale, accompagnement des familles, offre de loisirs, accueil d'associations, paniers solidaires, actions sociolinguistiques...).

Afin de conforter son projet au regard des disparités territoriales et des enjeux de mixité sociale, la FADS s'est engagée depuis un an dans une démarche d'obtention de l'agrément « centre social » auprès de la Caisse d'allocations familiales du Rhône.

L'agrément permettra à l'Arche de Noé de conforter et renforcer ses capacités d'intervention dans le quartier de la Guillotière, dont notamment le secteur de la place Gabriel Péri, l'un des territoires d'intervention prioritaire au titre de la politique de la ville.

C'est dans cette optique de déploiement sur le territoire que l'achat d'un bien immobilier appartenant à la Ville de Lyon, situé au 32, rue Montesquieu, a donc été réalisé cette année.

Contrainte dans ses locaux situés sur Féliссent, l'Arche de Noé décentralise déjà une partie de ses activités, telles que les accueils de loisirs dans les locaux de l'école Gilbert Dru.

La sollicitation de la FADS, auprès de la Ville de Lyon, pour une aide financière à la réalisation de ses travaux d'aménagement, correspond à la création d'un lieu dédié à la jeunesse (accueils, loisirs, projets...), permettant ainsi de reconfigurer plus aisément son espace adultes/familles situé sur son site historique.

Pour cette opération, dont le coût s'élève au total à 96 000 euros, la FADS sollicite une subvention d'investissement de 70 000 euros auprès de la Ville de Lyon.

Il s'agira de regrouper et d'aménager deux locaux respectivement de 19 m² et de 53 m², situés au rez-de-chaussée de l'immeuble, disposant de vitrines et d'un accès sur la rue, afin de réaliser un espace d'accueil d'activités variées (réunions, détente, ping-pong, jeux...).

L'accès des personnes en situation de handicap pourra s'effectuer depuis les locaux de l'Arche de Noé situés 3, rue Féliссent, moyennant un aménagement de la jonction entre les deux espaces. Le projet sera classé, au regard de la réglementation incendie, en établissement recevant du public (ERP) type L ou R de 5^{ème} catégorie.

Le projet de convention joint en annexe formalise les modalités de versement de cette subvention.

Vu les délibérations n° 2021/584 en date des 25 et 26 mars 2021, n° 2022/1471 en date du 27 janvier 2022, n° 2022/1644 du 31 mars 2022 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'investissement de 70 000 euros est allouée à la Fondation de l'Armée du Salut, sise 60, rue des Frères Flavien - 75020 Paris, pour les travaux d'aménagement de son local situé au 32 rue Montesquieu à Lyon (7^{ème} arrondissement) pour son établissement « Arche de Noé ».
- 2- La convention d'investissement, établie entre la Ville de Lyon et la Fondation de l'Armée du Salut est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluri annuel, la dépense en résultant, soit 70 000 euros en investissement, sera prélevée à partir des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur le programme 00001, AP n° 2021-2, opération 60034529 et sera imputée sur le chapitre 204, fonction 024, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2022 : 70 000 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET